

Avortement en Europe, les Femmes décident !

<http://avortementeurope.org/>



Qui sommes-nous ?

Un collectif d'associations féministes françaises et polonaises, de syndicats et partis politiques s'est constitué en 2017 en France pour impulser une mobilisation européenne afin que le droit à l'avortement soit un droit fondamental effectif dans tous les pays.

Nous travaillons à établir des contacts transfrontaliers, à connaître et comprendre l'état des lieux des différentes régions ou pays, législations, accès et conditions d'accès à l'avortement. En Europe, hors Malte qui interdit totalement l'avortement, des États, tels que la Pologne, la Hongrie..., maintiennent des clauses si restrictives que l'accès à l'avortement y est quasi impossible.

Gouvernements réactionnaires, mesures d'austérité vis-à-vis des services publics et particulièrement de la santé, difficultés d'accès aux soins, clause de conscience des médecins ou autres personnel.le.s soignant.e.s sont autant d'entraves à l'avortement.

En 2019, des femmes, quels que soient les pays, peuvent rencontrer des difficultés pour avorter.

Nous travaillons à mettre en commun nos informations, nos initiatives, nos mobilisations et à réfléchir pour que, dans le cadre de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe, le droit à l'avortement, les droits des femmes en tant que droits humains soient respectés.

Le droit à l'avortement, droit fondamental pour les femmes, reste hautement politique et hautement attaqué ; rien n'est définitivement acquis.

<http://avortementeurope.org/>
septembre 2019



Avortement en Europe, les Femmes décident !

<http://avortementeurope.org/>



Qui sommes-nous ?

Un collectif d'associations féministes françaises et polonaises, de syndicats et partis politiques s'est constitué en 2017 en France pour impulser une mobilisation européenne afin que le droit à l'avortement soit un droit fondamental effectif dans tous les pays.

Nous travaillons à établir des contacts transfrontaliers, à connaître et comprendre l'état des lieux des différentes régions ou pays, législations, accès et conditions d'accès à l'avortement. En Europe, hors Malte qui interdit totalement l'avortement, des États, tels que la Pologne, la Hongrie..., maintiennent des clauses si restrictives que l'accès à l'avortement y est quasi impossible.

Gouvernements réactionnaires, mesures d'austérité vis-à-vis des services publics et particulièrement de la santé, difficultés d'accès aux soins, clause de conscience des médecins ou autres personnel.le.s soignant.e.s sont autant d'entraves à l'avortement.

En 2019, des femmes, quels que soient les pays, peuvent rencontrer des difficultés pour avorter.

Nous travaillons à mettre en commun nos informations, nos initiatives, nos mobilisations et à réfléchir pour que, dans le cadre de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe, le droit à l'avortement, les droits des femmes en tant que droits humains soient respectés.

Le droit à l'avortement, droit fondamental pour les femmes, reste hautement politique et hautement attaqué ; rien n'est définitivement acquis.

<http://avortementeurope.org/>
septembre 2019

